



LA CESARIENNE PROGRAMMÉE



Madame,

Votre médecin a posé une indication de césarienne programmée pour la naissance de votre enfant. Cette brochure permet de vous fournir toutes les informations nécessaires à la compréhension de cette pratique et de renforcer les explications données oralement lors de la consultation.



SOMMAIRE

Pourquoi le recours à une césarienne ?

Qu'est-ce qu'une césarienne ?

Le déroulement de l'intervention

Le séjour à la maternité

Le retour à domicile

Quels sont les risques ?

D'autres questions ?

Pourquoi le recours à une césarienne ?

L'accouchement par césarienne concerne une femme sur cinq environ.

Cette intervention est réalisée lorsque les conditions, d'origine maternelle ou fœtale, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles.

Dans certaines situations, la décision est définitive car la naissance est impossible par voie naturelle (placenta recouvrant le col de l'utérus, mauvaise position du bébé empêchant sa progression).

Dans d'autres cas, la décision sera prise après évaluation de votre dossier :

- si votre bébé se présente par le siège
- si vous attendez des jumeaux
- si vous attendez un bébé dont le poids est estimé important
- si vous êtes porteuse de certains virus

La césarienne se programme à 39 semaines d'aménorrhée pour réduire au maximum le risque de détresse respiratoire du nouveau-né.

Il arrive qu'une césarienne soit réalisée en urgence en cours de travail lorsque qu'une pathologie maternelle ou fœtale survient et que le délai jusqu'à la naissance est trop long.

Qu'est-ce qu'une césarienne ?

La césarienne est une intervention chirurgicale. Une incision de l'abdomen et de l'utérus permettent la naissance de votre enfant : elle est le plus souvent horizontale juste au-dessus du pubis.

Le déroulement de l'intervention

-> La préparation

Vous serez hospitalisée la veille de l'intervention vers 18h.

Un monitoring sera réalisé ainsi qu'une préparation cutanée selon les recommandations d'hygiène (retrait de vernis à ongles, douche, bas de contention).

Pensez à apporter les bas de contention que votre médecin vous a prescrits.

-> Le jour de l'intervention

Un deuxième monitoring du cœur du bébé est pratiqué, puis la pose d'une perfusion et d'une sonde urinaire.

Vous porterez la tenue de bloc après avoir pris une douche (blouse, chaussons, charlotte)

Le papa ou l'accompagnant pourra vous accompagner jusqu'à l'entrée du bloc opératoire mais ne pourra pas assister à l'intervention.

Le plus souvent, la césarienne se pratique sous anesthésie locorégionale (péridurale ou rachianesthésie) ce qui vous permet de rester consciente et de faire connaissance avec votre bébé dès la naissance.

Après l'opération, vous serez accueillie en salle de réveil. Il s'agit d'une surveillance soutenue de votre état de santé pendant deux heures. En fonction de l'occupation de cette salle (pièce commune), votre conjoint pourra venir auprès de vous avec votre bébé pour faire du « peau à peau » et si vous le souhaitez réaliser la première mise au sein.



Le séjour à la maternité

La durée du séjour est comprise entre 5 et 7 jours.

La sonde urinaire et la perfusion intraveineuse sont généralement laissées pendant quelques heures.

Vous pourrez reprendre une alimentation normale au bout de 12 heures.

Dans certains cas, un drain peut être mis en place pendant 2 à 3 jours.

Un traitement antalgique est débuté dès l'intervention et maintenu pendant les 24 premières heures systématiquement puis réévalué au cas par cas les jours suivants.

Afin de réduire le risque de phlébite, un traitement anticoagulant est administré quotidiennement pendant tout le séjour par voie sous cutanée.

Vous serez aidée pour vous occuper de votre bébé les premiers jours pour réaliser les soins de bases (nursing, changes, alimentation).

Le personnel sera à votre disposition pour installer bébé au sein si vous avez choisi l'allaitement maternel.

Si votre état le permet, vous pourrez vous mobiliser dès le lendemain de l'intervention et prendre des douches à partir du deuxième jour.

Donner naissance par césarienne limite la disponibilité pour le bébé, peut engendrer de la culpabilité et être mal vécu.

Un soutien psychologique sera mis en place à votre demande.

Le retour à domicile

Il sera souhaitable de demander de l'aide de votre entourage pour les tâches quotidiennes.

Veillez à ne pas porter de charges pendant un mois.

Un saignement vaginal faible peut persister pendant 6 semaines.

La cicatrice changera d'aspect : elle prendra une couleur blanchâtre avec le temps. Une modification de la sensibilité est très fréquente et perdurera pendant quelques mois.

Une consultation post-chirurgicale vous sera proposée un mois après la date de l'accouchement avec le praticien responsable de l'intervention



Quels sont les risques ?

Même si la césarienne est une intervention courante et simple, il existe des risques qui dans la plupart des cas sont rares ou exceptionnels :

-Pendant l'acte chirurgical

- o des lésions des organes voisins de l'utérus
- o une hémorragie de la délivrance

-Pendant le séjour

- o une complication infectieuse de la cicatrice
- o une infection urinaire
- o une complication vasculaire : phlébite ou embolie pulmonaire

-Risques liés à l'anesthésie

- o une documentation détaillée est fournie pendant la consultation préopératoire

-A distance de l'intervention et pour les futures grossesses

- o risque accru de placenta prævia et/ou accreta : mauvais positionnement ou insertion du placenta sur la cicatrice
- o risque de rupture utérine : déchirure de la cicatrice
- o risque d'échec d'accouchement par les voies naturelles

Pour vos futures grossesses, la possibilité d'accoucher par les voies naturelles sera étudiée en fonction des circonstances de cette césarienne et des éventuelles complications.



D'autres questions ?

Cette brochure peut ne pas répondre à toutes les questions que vous vous posez ; discutez avec l'équipe médicale pour bénéficier d'explications complémentaires ou aborder un sujet non cité dans le document

Les contacts:

Secrétariat maternité 05 61 00 50 90
Service maternité 05 62 00 50 18

La documentation complémentaire :

* la césarienne programmée : suis-je concernée ? que dois-je savoir ? HAS 2012 : www.has-sante.fr

* information sur l'analgésie péridurale en obstétrique
Société française d'anesthésie et de réanimation SFAR
2010

Les associations:

* association Césarine : www.cesarine.org

* collectif inter associatif autour de la naissance
(CIANE) : <http://ciane.net>

